

**Réseau National de Défense des Droits Humains
(RNDDH)**



Dysfonctionnement des systèmes judiciaire et pénitentiaire :
**Le RNDDH plaide pour le respect des droits aux garanties
judiciaires**

11 novembre 2022

Sommaire

	Pages
<i>Résumé du rapport</i>	2
I. INTRODUCTION	3
II. FAITS AYANT MARQUE L'ACTUALITE JUDICIAIRE 2021-2022	3
a) Installation partielle du CSPJ et lancement du processus de désignation du représentant-e de la société civile	3
b) Installation d'un nouveau ministre de la Justice	4
c) Nomination à la Cour de cassation	4
d) Nomination et Renouvellement de mandats des juges	5
e) Processus de certification des Magistrats-tes	7
f) Grèves et Arrêts de travail au sein de l'appareil judiciaire haïtien	7
g) Libération de Samuel DORVIL incarcéré à la prison civile de <i>Fort-Liberté</i>	8
III. VIOLATIONS DE DROITS HUMAINS ENREGISTREES AU COURS DE L'ANNEE JUDICIAIRE 2021-2022	9
a) <i>Libérations ordonnées par le magistrat Nophat DESTIN</i>	9
b) <i>Interventions irrégulières du magistrat François COLAS</i>	9
c) <i>Libération de Peter Arly Prud'Homme par le magistrat Wilfrid BRUTUS</i>	9
d) <i>Exécutions sommaires perpétrées par le magistrat Jean Ernest MUSCADIN</i>	10
e) <i>Libérations de Isaac Junior Salvant par le magistrat Norestil NORMIL</i>	10
f) <i>Libérations de détenus-es par le parquet de Jérémie</i>	11
g) <i>Arrestation du magistrat Michelet VIRGILE</i>	13
h) <i>Saisie à Port-au-Prince : Comportement du magistrat Jacques LAFONTANT</i>	14
IV. IMPACTS DE L'INSECURITE SUR L'APPAREIL JUDICIAIRE HAÏTIEN	15
a) <i>Attaques contre des tribunaux et parquets</i>	15
b) <i>Attaques contre des avocats et des magistrats</i>	16
c) <i>Relocalisation d'espaces judiciaires</i>	17
V. ASSISES CRIMINELLES AVEC ET SANS ASSISTANCE DE JURY	18
VI. ETAT D'AVANCEMENT DE CERTAINS DOSSIERS EMBLEMATIQUES	19
a) <i>Assassinat du bâtonnier Monferrier DORVAL</i>	19
b) <i>Assassinat de Antoinette DUCLAIR et Diego CHARLES</i>	19
c) <i>Assassinat de Jovenel MOÏSE</i>	19
d) <i>Plainte contre Evans LESCOUFLAIR pour crimes sexuels sur mineurs</i>	20
e) <i>Différents Massacres perpétrés dans les quartiers défavorisés</i>	21
f) <i>Affaire Widlore MERENCOURT</i>	22
g) <i>Affaire Eugène Georges Frantz LARGE</i>	23
VII. CONDITIONS GENERALES DE DETENTION	23
a) <i>Détenus Décédés</i>	24
VIII. TENTATIVE D'EVASION ET EVASION ENREGISTREES DE JANVIER A OCTOBRE 2022	27
a) <i>Prison civile de la Croix-des-Bouquets</i>	27
b) <i>Prison civile de Cabaret</i>	28
IX. STATUT JURIDIQUE DES DETENUS-ES	28
X. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	29

Résumé du rapport

1. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a observé le fonctionnement des institutions judiciaire et pénitentiaire.
2. Des scandales ont éclaboussé l'appareil judiciaire haïtien tout au cours de l'année en question. De plus, des irrégularités ont été enregistrées dans le processus visant à rendre fonctionnels la Cour de cassation et le CSPJ. Et, malgré les recommandations de nomination et de renouvellement de mandats en faveur de 85 juges, les autorités exécutives ont choisi de ne donner suite que pour 54 d'entre eux.
3. Au moins 4 arrêts de travail ont été enregistrés. De plus, les impacts de l'insécurité sur le déroulement de l'année judiciaire analysée, ont été énormes. Au moins 10 avocats et 2 magistrats-tes ont été enlevés et séquestrés contre rançon, blessés par balles ou assassinés.
4. Par ailleurs, plusieurs magistrats ont été indexés en raison de leur implication dans des cas de violation des droits humains ou en raison de leur comportement dans le traitement des dossiers dont ils avaient la charge au cours de l'année judiciaire en question. A titre d'exemples :
 - Le juge de paix d'Ennery Nophat DESTIN a été décrié pour avoir libéré contre pots-de-vin, 2 individus après les avoir arrêtés pour détention illégale d'arme à feu et tentative d'assassinat ;
 - Dans un conflit terrien, le juge de paix de Fort-Liberté François COLAS a ordonné à l'une des parties en litige de mettre le feu, en sa présence, aux biens de l'autre partie ;
 - Le magistrat Jean Ernest MUSCADIN a exécuté au moins 2 individus, dont l'un à l'ouverture de l'année judiciaire 2022-2023. Il les a présentés comme étant des bandits armés ;
 - Le magistrat Norestil NORMIL a ordonné à 2 reprises la libération d'Isaac Junior SALVANT, arrêté pour blanchiment d'argent et faux et usage de faux en écriture publique ;
 - Le magistrat Michelet VIRGILE a été arrêté après avoir ordonné la libération de 2 individus impliqués dans le trafic illicite d'armes à feu et de munitions.
5. De nombreux dossiers qui avaient défrayé la chronique ont aussi été monitorés par le RNDDH au cours de l'année judiciaire 2021-2022. Certains d'entre eux, comme celui relatif à l'assassinat de Diego CHARLES et d'Antoinette DUCLAIR, restent bloqués au Parquet de *Port-au-Prince*, d'autres comme ceux relatifs au massacre de La Saline et à l'assassinat de l'ancien président Jovenel MOÏSE patagent au cabinet d'instruction alors que certaines affaires comme celles relatives à l'assassinat de Maître Monferrier DORVAL ou à l'attaque armée suivie du vol du véhicule du journaliste Widlore MERENCOURT, ne sont pas en cours d'instruction.
6. 9 des 18 juridictions de première instance du pays ont réalisé des audiences criminelles sans assistance de jury au cours desquelles 328 personnes ont été jugées. 67 d'entre elles ont été libérées et 194 ont été condamnées. Pour 67 autres, les verdicts ne sont pas encore prononcés.
7. Ainsi, contrairement aux sempiternelles promesses faites par les autorités judiciaires de s'attaquer à la détention préventive illégale et arbitraire, le bilan des réalisations de l'année judiciaire 2021-2022 est très maigre. Le RNDDH veut pour preuve le fait qu'en octobre 2021, à l'ouverture de l'année judiciaire en question, 82 % de la population carcérale étaient en attente de jugement. A sa fermeture en septembre 2022, 84 % de cette population, attendent d'être fixés sur leur sort, soit une augmentation de 2 %.
8. A côté de ce maigre bilan de l'appareil judiciaire, il convient aussi de noter que les détenus-es continuent de vivre dans des conditions infrahumaines qui les exposent aux maladies contagieuses et mettent en péril leur vie et leur santé. 172 détenus sont décédés de janvier à octobre 2022, parmi eux, 24, du Choléra. De plus, les détenus-es sont malnutris, n'ont pas droit à la récréation et ne disposent pas de médicaments, les infirmeries des prisons étant vides.
9. Fort de ces constats, le RNDDH recommande aux autorités judiciaires et pénitentiaires de : Enquêter sur le comportement des acteurs judiciaires indexés dans la perpétration d'actes de violations des droits humains ; Organiser rapidement des audiences criminelles avec et sans assistance de jury afin de réduire le nombre de personne en attente de jugement ; Améliorer les conditions de détention en fournissant aux détenus-es une alimentation saine, les médicaments dont ils ont besoin ainsi qu'en leur accordant des heures en plein air ; Prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de sécuriser les espaces logeant les cours et tribunaux ; Satisfaire les revendications des acteurs-trices judiciaires en améliorant leurs conditions de travail, en vue de réduire le nombre d'arrêts de travail.

I. INTRODUCTION

1. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a monitoré le fonctionnement des cours et tribunaux ainsi que des prisons du pays. De plus, des rencontres ont été réalisées avec des chefs de juridiction, des responsables de prisons et des autorités de l'administration pénitentiaire.

2. Aujourd'hui, au lendemain de la réouverture des travaux judiciaires pour l'année 2022-2023, le RNDDH se fait le devoir de partager avec l'opinion publique, à travers ce document, ses remarques sur le fonctionnement de ces *deux* (2) institutions.

3. Le présent rapport divisé en *dix* (10) points, fait état entre autres, de l'actualité judiciaire et de certaines réalisations de l'appareil judiciaire pour la période en question. Il passe aussi en revue les conditions générales de détention ainsi que le statut juridique des détenus-es.

II. FAITS AYANT MARQUE L'ACTUALITE JUDICIAIRE 2021-2022

4. Pour la période couverte par ce rapport, l'actualité judiciaire a été marquée par des faits ayant retenu l'attention de la population. En voici quelques-uns :

a) Installation partielle du CSPJ et lancement du processus de désignation du représentant-e de la société civile

5. Le 1er octobre 2021, entre la fin de l'année judiciaire 2020-2021 et le début de l'année judiciaire 2021-2022, un *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) partiellement constitué, a été installé en marge de la Loi, par le premier ministre de facto Ariel HENRY. Ce conseil est composé de *six* (6) membres :

- Magistrat Franz PHILEMON pour la *Cour de cassation*
- Magistrat Carvès JEAN, pour le Parquet de la *Cour de cassation*
- Magistrat Duret Junior DURIN, pour la *Cour d'Appel*
- Magistrat Wando SAINT-VILLIER, pour les Tribunaux de première instance
- Magistrat Nadert DESIR, pour les Tribunaux de paix
- Maître Evens FILS, pour les Barreaux

6. Par ailleurs, l'*Office de Protection du Citoyen* (OPC) avait lancé le processus devant aboutir à la désignation d'un représentant-e de la société civile au sein du CSPJ. A la stupéfaction de plusieurs membres d'organisations de la société, le 31 mars 2021, des élections cèles se sont tenues et, le 12 avril 2021, Maître Rémy EDME a été présenté par l'OPC comme représentant la société civile au sein du CSPJ.

7. Le 30 avril 2021, le CSPJ, préalablement informé des suspicions entourant le processus qui avait été mis en branle par l'OPC, a affirmé considérer l'élection du 31 mars 2021 comme nulle et non avenue. Il a alors recommandé un audit du processus, avant sa relance.

8. Sans avoir donné suite aux recommandations du CSPJ, le 10 octobre 2022, l'OPC s'est contenté d'adresser une nouvelle correspondance aux organisations de la société civile, pour la relance du processus. Cette démarche, effectuée dans les mêmes conditions que celles ayant abouti aux élections contestées, est aujourd'hui encore l'objet d'une dénonciation de plusieurs organisations. Celles-ci estiment incompréhensible la volonté de l'OPC de ne pas respecter les règles établies.

b) Installation d'un nouveau ministre de la Justice

9. Le 25 novembre 2021, Maître Berto DORCE a été installé à titre de ministre de la Justice et de la sécurité publique. Lors de sa cérémonie d'intronisation, il s'est engagé à redynamiser le système judiciaire en la rendant forte, productive, indépendante et accessible à tous-tes. Il a aussi promis de lutter contre l'insécurité et le kidnapping et a invité tous les acteurs judiciaires à se mettre au travail.

10. Le ministre de la Justice Berto DORCE remplace à ce poste Liszt QUITEL qui est aussi ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales. Ce dernier avait été éclaboussé par un scandale d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon. En effet, en date du 3 octobre 2021, le pasteur Jean Ferret MICHEL de l'*Eglise Jesus Center* de Delmas 29, a été enlevé en compagnie de *deux* (2) autres personnes qui l'accompagnaient : Isabelle DEVENDEGIS et Norman WEINER. Selon ses proches, le pasteur Jean Ferret MICHEL avait été enlevé sous les ordres de Liszt QUITEL, qui lui reprochait d'avoir entretenu une relation amoureuse avec son épouse, la dame Barbara QUITEL alias Barbie alors que les couples QUITEL et MICHEL se fréquentaient régulièrement.

c) Nomination à la Cour de cassation

11. Depuis quelque temps, la situation à la *Cour de cassation* reste préoccupante. Cette situation s'est aggravée le 8 février 2021, avec la mise à la retraite de *trois* (3) magistrats à la Cour de cassation et le décès, en date du 23 juin 2021, du président de ladite Cour qui, par son poste, assurait d'office le rôle de président du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ).

12. Pour, selon ses dires, pallier les problèmes soulevés par le dysfonctionnement de la Cour de cassation, le 16 février 2022, Maître Bertho DORCE a adressé une correspondance au CSPJ, lui communiquant une liste de *neuf* (9) personnalités, desquelles choisir *trois* (3) juges.

13. A ce stade, il convient de rappeler que selon l'article 175 de la Constitution de 1987, « *Les juges de la Cour de cassation sont nommés par le Président de la République sur une liste de trois (3) personnes par siège soumise par le Sénat.* » Or, les conditions constitutionnelles et légales pour combler les sièges vacants à la Cour sont inexistantes, puisque le Parlement haïtien est dysfonctionnel et ne compte, à date, que *dix* (10) Sénateurs.

14. Le CSPJ n'a pas accepté de faire le suivi sollicité par le ministre Bertho DORCE.

15. Le lendemain, soit le 17 février 2022, une rencontre s'est tenue au CSPJ avec le gouvernement de facto. Et, le 18 février, un appel à candidature a été lancée, pour la soumission de dossiers de candidature, au siège du ministère de la Justice et de la sécurité publique.

16. A date, le dossier reste bloqué, puisque le gouvernement de facto avait décidé de prendre en charge le processus de nomination des juges à la Cour de cassation, sans tenir compte du tiers du Sénat encore en fonction et du contexte actuel qui mériterait un consensus entre les différentes composantes de la société. De plus, de nombreuses questions ont été soulevées par le dépôt de candidature d'avocats qui veulent intégrer directement la Cour de cassation.

d) Nomination et Renouvellement de mandats des juges

17. En février 2022, le gouvernement de facto, dirigé par le premier ministre Ariel HENRY, a procédé au renouvellement des mandats et/ou à la nomination de *cinquante-quatre* (54) magistrats sur une liste de *quatre-vingt-cinq* (85) juges, soumise par le CSPJ.

18. La liste suivante fournit des informations sur les magistrats et autres personnalités qui ont fait l'objet d'une décision de nomination ou de renouvellement de mandat.

#	Juridiction d'affectation	Prénom et nom
1.	Anse-à-Veau	Rony Cérésier
2.	Anse-à-Veau	Nesly Macena
3.	Anse-à-Veau	Berthony Fleury
4.	Aquin	Vilnor Alsaint
5.	Cap-Haïtien	Petrique Duroc
6.	Cap-Haïtien	Kerby Joseph
7.	Cap-Haïtien	Hermione Saint-Juste
8.	Cayes	Rose Marthe Louis Jeune
9.	Cayes	Me Claude Julien
10.	Cayes	Richard Toussaint
11.	Croix-des-Bouquets	Grecia Norcéus
12.	Croix-des-Bouquets	Tamara Dorcéan
13.	Croix-des-Bouquets	Brunet Salomon
14.	Croix-des-Bouquets	Yvelt Petit-Blanc
15.	Croix-des-Bouquets	Gertha Elias
16.	Fort-Liberté	Jacquelin François
17.	Fort-Liberté	Wilfrid Brutus
18.	Gonaïves	Wilince Dérival
19.	Gonaïves	Isaac Prophète
20.	Gonaïves	Lubedet Dorsainvil
21.	Gonaïves	Guimy Thelot
22.	Grande Rivière du Nord	Diane-Rose Victorin
23.	Grande Rivière du Nord	Cléguy Colas
24.	Hinche	Erode Tercius
25.	Hinche	Nesly Phelle
26.	Hinche	Wesley Paul

27.	Jacmel	Immacula Jeannis
28.	Jacmel	Jean Clivens Desrivières
29.	Jacmel	Aumereau Laine
30.	Jérémie	Jean Garry Lundy
31.	Mirebalais	Pascale Almenaide Raymond
32.	Mirebalais	Gradie Laura Nicole Jean-Louis
33.	Mirebalais	Jhonson Simon
34.	Mirebalais	Edwige Dorsainvil
35.	Mirebalais	Samson Jean
36.	Mirebalais	Louizia André
37.	Petit-Goave	Marie Claude Origène Nertilus
38.	Port-au-Prince	Annie Fignolé
39.	Port-au-Prince	Blondine Thélusma
40.	Port-au-Prince	Bredy Fabie
41.	Port-au-Prince	Rose-Maggy Brogela Shoute
42.	Port-au-Prince	Ninive Massena
43.	Port-de-Paix	Maude Jean-Baptiste
44.	Saint-Marc	Paul Osny Antoine
45.	Saint-Marc	Huguens D'Haïti
46.	Saint-Marc	Luvencia Désir

Tableau 1

Huit (8) autres magistrats ont été nommés à la Cour d'Appel.

#	Jurisdiction d'affectation	Prénom et Nom
1.	Cap-Haïtien	Henri Claude Adhemar
2.	Cayes	Emmanuel Zéphir
3.	Cayes	Frantz Elmorin
4.	Cayes	Ezéchiél Vaval
5.	Hinche	Anes J. Joazéus
6.	Hinche	Vernet Simon
7.	Port-au-Prince	Nerva Vilmont
8.	Port-au-Prince	Noé Pierre-Louis Massillon

Tableau 2

19. Il a été rapporté que le premier ministre de facto Ariel HENRY avait transféré la liste des *quatre-vingt-cinq* (85) magistrats-tes, à des individus gravitant autour de lui. Ces derniers se sont arrogé le droit d'appeler leurs amis avocats en vue de mener une enquête parallèle à celle du CSPJ, sur le comportement des magistrats-tes en question. Et, c'est sur la base des réponses recueillies, que le gouvernement a décidé avec une très grande légèreté, de ne pas renouveler les mandats de ces magistrats-tes ou de ne pas les nommer.

e) Processus de certification des Magistrats-tes

20. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, au moins *douze* (12) magistrats-tes ont été certifiés par le CSPJ. *Neuf* (9) autres ont été mis à l'écart. Voici les informations les concernant :

Liste des magistrats certifiés

#	Nom et prénom	Juridiction d'affectation	Poste
1.	Erode BAZILE	Tribunal de paix de Port-Salut	Juge Titulaire
2.	Pratz DESRUISSAUX	Tribunal de paix de Mapou	Juge Titulaire
3.	Erick DORSAINVIL	Tribunal de paix Croix-des-missions	Suppléant juge
4.	Pierre Erick FAUSTIN	Tribunal de première instance de Saint-Marc	Juge de siège
5.	Gardie Laura Nicole JEAN-LOUIS	Tribunal de première instance de Port-au-Prince	Juge de siège
6.	Robert JOURDAIN	Tribunal de première instance des Cayes	Juge de siège
7.	Claude JULIEN	Tribunal de première instance des Cayes	Juge d'instruction
8.	Patrick LABBE	Tribunal de première instance de Miragoâne	Juge et Juge d'instruction
9.	Jocelyn LUCIEN	Tribunal de première instance des Cayes	Juge de siège
10.	Gérard NERTILUS	Tribunal de première instance de Miragoâne	Juge et Juge d'instruction
11.	Johnson SIMON	Tribunal de première instance des Cayes	Juge de siège
12.	Adonis TOUSSAINT	Tribunal Spécial du Travail Port-au-Prince	Juge de siège

Tableau 3

Liste des magistrats non-certifiés

#	Prénom et Nom	Juridiction d'affectation	Poste
1.	Robert CADET	TPI Fort-liberté	Doyen
2.	Duny DUBE	TPI Croix-des-bouquets	Juge de siège
3.	Monique JEAN	TPI de Jacmel	Juge et Juge d'instruction
4.	Hosman JEAN-BAPTISTE	Tribunal de paix de Gros-Morne	Suppléant juge
5.	Fermo JUDE PAUL	TPI Croix-des-bouquets	Juge et Juge d'instruction
6.	Lenor JULIEN	TPI de Jacmel	Juge et Juge d'instruction
7.	Leccius LEGENE	TPI de Jacmel	Juge et Juge d'instruction
8.	Pierre-Apsorbe PIERRE-LOUIS	TPI Croix-des-bouquets	Juge de siège
9.	Bob SIMONIS	Tribunal de paix de Jacmel	Suppléant juge

Tableau 4

f) Grèves et Arrêts de travail au sein de l'appareil judiciaire haïtien

21. Au moins *quatre* (4) arrêts de travail ont été enregistrés :

- En décembre 2021, au cours d'une séance d'assises criminelles sans assistance de jury dans la juridiction de première instance de *Fort-Liberté*, les greffiers ont décidé d'entamer une grève. Ceci a perturbé la tenue des séances et, les cas qui avaient été fixés pour être entendus les 1^{er}, 8 et 20 décembre 2021 ont été renvoyés. Les grévistes se sont présentés au tribunal mais n'ont pas travaillé ;
- Le 12 avril 2022, les greffiers des *dix-huit* (18) juridictions de première instance et des tribunaux de paix du pays, sont rentrés en grève. Ils exigeaient alors le respect de l'accord de 2017 auquel les autorités judiciaires n'ont jamais donné suite ;

- Le 18 avril 2022, les avocats du *Barreau du Cap-Haïtien* ont paralysé le fonctionnement du Parquet du Tribunal de première instance de ce ressort, exigeant la révocation du commissaire du gouvernement Maître Richemond FLORIVAL, qu'ils ont accusé de recevoir des pots de vin pour libérer des criminels ;
- Le 23 mai 2022, une résolution a été adoptée par les avocats du *Barreau des Cayes* selon laquelle, les avocats militant dans cette juridiction ne reconnaissent plus l'autorité du magistrat Ronald RICHEMOND à la tête du Parquet près le Tribunal de première instance des *Cayes*.

g) Libération de Samuel DORVIL incarcéré à la prison civile de Fort-Liberté

22. Samuel DORVIL a été arrêté pour son implication présumée dans des faits d'association de malfaiteurs, de vols et de viols. Le 30 mars 2022, le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Fort-Liberté* Eno ZEPHYRIN a aperçu Samuel DORVIL à *Trou du Nord*. Sachant que le dossier de l'inculpé était en cours d'instruction, le magistrat Eno ZEPHYRIN a voulu en avoir le cœur net.

23. En date du 3 avril 2022, il s'est rendu à la prison civile de *Fort-Liberté*, accompagné d'un agent de sécurité, d'un juge de paix et d'un greffier du Tribunal de paix de *Fort-Liberté*.

24. Après avoir vérifié dans toutes les cellules et n'ayant pas trouvé Samuel DORVIL, le magistrat a ordonné au juge de paix de dresser un procès-verbal circonstancié. Puis, il s'est rendu au bureau du directeur de la prison Desrosiers D. JOSEPH. Il s'est entretenu avec ce dernier, en présence du greffier de la prison Gérald BIEN-AIME et du chef de poste Snaider Midy JEAN. Après l'entretien, le responsable de la prison Desrosiers D. JOSEPH, le greffier de la prison Gérald BIEN-AIME ainsi que le chef de poste Snaider MIDY ont été arrêtés.

25. Parallèlement, le même jour, le greffier du Parquet près le Tribunal de première instance de *Fort-Liberté* Frednel BEAUVAIS qui avait signé l'ordre de libération de Samuel DORVIL a été arrêté dans la commune de *Ouanaminthe*. Il se cachait et se préparait, selon toute vraisemblance, à fuir en République Dominicaine.

26. Le lendemain soit le 4 avril 2022, Senel JULMISTE a remplacé Desrosiers D. JOSEPH à la tête de la prison civile de *Fort Liberté*.

27. Le 11 avril 2022, le chef de poste Snaider MIDY ainsi que le greffier Gérald BIEN AIME ont été libérés après avoir été auditionnés pendant *deux* (2) jours. Cependant, à date, le directeur de la prison ainsi que le greffier du Tribunal de première instance de *Fort-Liberté* sont encore incarcérés.

III. VIOLATIONS DE DROITS HUMAINS ENREGISTREES AU COURS DE L'ANNEE JUDICIAIRE 2021-2022

a) Libérations ordonnées par le juge de paix d'Ennery Nophat DESTIN

28. Le 29 décembre 2021, Edouard CHARLES, agent de la *Brigade de Sécurité des Aires Protégées* (BSAP) ainsi qu'un de ses amis, ont été arrêtés sur ordre du juge de paix Nophat DESTIN du Tribunal de paix d'Ennery, pour détention illégale d'arme à feu et tentative d'assassinat. Ils avaient perpétré leur forfait en date du 28 décembre 2021, au préjudice d'Esaië ACCEUS.

29. Par la suite, le magistrat, menaçant de transférer le dossier au Parquet près le Tribunal de première instance des *Gonaïves*, a lui-même informé les retenus qu'il les libèrerait, s'ils lui versaient *cinquante mille* (50.000) dollars américains.

30. Exinor CHARLES alias Yatande père d'Edouard CHARLES a payé en *deux* (2) versements, un total de *trois-cent-quarante-cinq-mille* (345.000) gourdes au magistrat Nophat DESTIN. Edouard CHARLES et son ami ont été remis en liberté respectivement les 31 décembre 2021 et 3 janvier 2022.

b) Interventions irrégulières du magistrat François COLAS, juge de paix de Fort-Liberté

31. En 2011, Bilgot COLAS est élu député pour la circonscription de *Fort-Liberté / Perches*. Il a usé de sa position pour faire nommer son frère François COLAS juge de paix de *Fort-liberté*. Depuis, ce dernier multiplie, selon les justiciables, les interventions intempestives. Le dernier cas qui lui est reproché est celui-ci :

32. Maria SAINTILUS, et Luinel PIERRE, respectivement âgés de *soixante-quatre* (64) et de *vingt-cinq* (25) ans, ont déclaré être des fermiers de l'État haïtien d'un terrain qu'ils occupent depuis 1970. En décembre 2021, ils ont décidé de faire du charbon de bois et ont coupé des arbres à cet effet. A leur grande stupéfaction, le 15 décembre 2021, Silotte THOMAS, qui avait préalablement affirmé que le terrain lui appartenait, arguant l'avoir reçu en héritage de son père, a fait irruption sur la propriété, accompagné du juge de paix François COLAS et de plusieurs policiers.

33. Arrivé sur les lieux, le magistrat François COLAS a ordonné d'arrêter Maria SAINTILUS et Luinel PIERRE et de brûler les sacs de charbon déjà remplis. C'est Silotte THOMAS qui a lui-même mis feu aux sacs de charbon, en présence du magistrat et avec sa complicité.

c) Libération de Peter Arly PRUD'HOMME par le doyen de Fort-Liberté

34. Le 7 mars 2022, Peter Arly PRUD'HOMME a été arrêté à *Ouanamithe* pour viol sur mineure. Le 25 mars 2022, le doyen a.i. du Tribunal de première instance de *Fort-Liberté*, le magistrat Wilfrid BRUTUS a procédé à la libération de Peter Arly PRUD'HOMME suite à une action en habeas corpus, intentée par ses avocats.

35. Le doyen a affirmé pour sa part, avoir respecté la Loi en ordonnant la libération de Peter Arly PRUD'HOMME puisqu'au moment de sa décision, il n'avait pas encore en sa possession le réquisitoire d'informer du Parquet près le Tribunal de première instance de *Fort-Liberté*. Celui-ci ne lui est parvenu que le 28 mars 2022.

d) Exécutions sommaires perpétrées par le magistrat Jean Ernest MUSCADIN

36. Depuis quelque temps, le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Miragoâne* Jean Ernest MUSCADIN s'est transformé en justicier de la ville. Il circule lourdement armé, exécute des personnes qu'il estime être impliquées dans des actes de banditisme, enregistre ses exécutions et les publie sur les réseaux sociaux. A titre d'exemples :

- Le 31 mai 2022, la vidéo de l'exécution sommaire de Elvain SAINT-JACQUES alias Zo Pwason par le commissaire du gouvernement près le Tribunal de Première Instance de *Miragoâne* Jean Ernest MUSCADIN circulait sur les réseaux sociaux. L'acte s'est produit à *Kokoye Duchêne*, une localité de la commune de *l'Anse-à-Veau*, en présence d'agents de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) et du *Service Départemental de Police Judiciaire* (SDPJ). Le magistrat Jean Ernest MUSCADIN a présenté Elvain SAINT-JACQUES alias Zo Pwason comme faisant partie du gang de *Village de Dieu*, dirigé par Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes.
- Le 24 octobre 2022, quelques jours après la réouverture de l'année judiciaire 2022-2023, le magistrat Jean Ernest MUSCADIN a froidement abattu Junior MERIEL alias Zo Reken à *Berquin*, localité dépendant de la première section communale de *Miragoâne*. Selon le magistrat, la victime, recherchée par la police, est un bandit qui opérait à *Martissant*. La veille de son exécution, il avait rançonné une dame et avait braqué une boutique de cigarettes à *Miragoâne* avant de prendre la fuite. Il a aussi affirmé que Junior MERIEL alias Zo Reken, tombé lors d'échanges de tirs avec le Parquet près le Tribunal de première instance de *Miragoâne*, avait en sa possession un pistolet de calibre 38.

e) Libérations de Isaac Junior SALVANT par le magistrat Norestil NORMIL

37. Le 9 juillet 2022, Isaac Junior SALVANT qui s'apprêtait à se rendre aux Etats-Unis, a été arrêté à l'*Aéroport Toussaint Louverture* pour blanchiment des avoirs. Il avait en sa possession *cent-trente-deux mille et deux-cents trente-six* (132.236) dollars américains qu'il n'avait pas déclarés aux services de l'immigration. Il détenait aussi un document notarié, justifiant une transaction de vente de véhicule, passée en l'étude de la notaire Marie Ange-Henry LOUISSAINT.

38. Déféré le 22 juillet 2022 au Parquet près le Tribunal de première de la *Croix-des-Bouquets*, Isaac Junior SALVANT a été libéré le 28 juillet 2022 par le substitut commissaire du gouvernement de ce ressort Norestil NORMIL, alors que le *Bureau des Affaires Financières et Economiques* (BAFE) n'avait pas encore fini son enquête.

39. Le 2 août 2022, l'étude notariée a, de son côté, affirmé n'avoir retrouvé dans ses archives aucune transaction impliquant Isaac Junior SALVANT.
40. Sur la base de ces nouveaux éléments et puisque l'étude de la notaire Marie Ange-Henry LOUISSAINT est localisée dans la juridiction de *Port-au-Prince*, le 4 août 2022, le *Bureau des Affaires Financières et Economiques* (BAFE) a transféré le dossier ainsi qu'un rapport complémentaire d'informations au Parquet près le Tribunal de première instance de ce ressort, sollicitant la mise en mouvement de l'action publique en mouvement à l'encontre d'Isaac Junior SALVANT, pour faux et usage de faux en écriture publique, au préjudice du Cabinet notarial de Maître Marie Ange-Henry LOUISSAINT. Le BAFE en a profité pour produire une demande de délégation de pouvoir, en vue d'approfondir l'enquête en question.
41. Le 5 août 2022, sur la base d'un mandat émis par le commissaire du gouvernement Jacques LAFONTANT, Isaac Junior SALVANT est arrêté une nouvelle fois.
42. Cependant, aucune poursuite n'a été entamée contre lui par le Parquet de *Port-au-Prince*. Et, à la surprise générale, c'est encore le Parquet près le Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* qui a ordonné, en date du 26 septembre 2022, la remise en liberté d'Isaac Junior SALVANT.
43. Selon les informations qui circulent au niveau des parquets des *deux* (2) juridictions saisies par le BAFE qui tenait à ce que ce dossier aboutisse, le montant dont Isaac Junior SALVANT a dû se débourser pour acheter sa liberté, dépasse largement celui avec lequel il avait été arrêté le 9 juillet 2022, à l'*Aéroport Toussaint Louverture*.

f) Libérations de détenus-es par le Parquet de Jérémie

44. Au cours du mois d'octobre 2022, le Parquet près le Tribunal de Première Instance de *Jérémie* a décidé d'auditionner un ensemble de détenus-es et de renoncer à la poursuite entamée contre eux. En ce sens, au moins *cinquante-deux* (52) détenus-es ont pu être remis en liberté les 10, 18 et 23 octobre 2022. Il s'agit d'*une* (1) femme, d'*une* (1) fille, de *sept* (7) garçons et de *quarante-trois* (43) hommes.
45. Parmi ces détenus-es *onze* (11) ont été incarcérés pour crimes sexuels et *trois* (3) autres, pour crimes de sang.
46. Les années d'écrou de ces prisonniers-ères ont retenu l'attention du RNDDH :

Année d'incarcération	Nombre de détenus-es libérés
2014	3
2016	1
2017	2
2018	2
2019	6
2020	13

2021	12
2022	12
Inconnue	1
Total	52

Tableau 5

47. Voici les informations relatives aux détenus-es libérés.

	Nom/Prénom	Age	Sexe	Faits reprochés	Date d'écrou
Liste des personnes libérées le 10 octobre 2022					
1.	Altermeus Gavens, alias Gaga	26 ans	H	Association malfaiteurs, vols	24/09/21
2.	Benoit Herbisson	24 ans	H	Vol de motocyclette	19/01/21
3.	Volma Jelerme alias Josué	47 ans	H	Vol de bœuf	22/03/21
4.	Saint Felix Harald	27 ans	H	Vol	26/05/20
5.	Felix Marckendy alias Marckenson	-	H	Vol de bois	11/04/22
6.	Felix Mackenson alias Piti	23 ans	H	Vol de mouton	28/04/21
7.	Jean Calhul Jean alias Jakatè	28 ans	H	Braquage, Association malfaiteurs	23/09/22
8.	Joseph Fredel	28 ans	H	Vol de cabris	30/06/22
9.	Pierre Louis Diefson alias Bega	25 ans	H	Association malfaiteurs, assassinat	01/04/22
10.	Elien Wilner	40 ans	H	Vol de mouton	15/12/20
11.	François Jean Berty	28 ans	H	Voies de fait, Coups et blessures	21/05/21
12.	Lazard Jude alias Kesnel	36 ans	H	Vol de figue banane	16/09/22
13.	Dieufait Lodil	31 ans	H	Association malfaiteurs, vol de cabris	24/09/21
14.	Brisnault Louismis	53 ans	H	Vol	11/04/22
15.	Antoine Siliass alias Fréfré	26 ans	H	Trafic illicite de stupéfiants	-
Liste des personnes libérées le 18 octobre 2022					
16.	Michel Blanchard	18 ans	H	Association de malfaiteurs	05/02/21
17.	Jules Wagler alias Wawa	23 ans	H	Tentative d'assassinat	12/09/17
18.	Frederic Claude	47 ans	H	Agression sexuelle	08/11/19
19.	Paul James alias Willy	24 ans	H	Association de malfaiteurs	12/11/19
20.	Charles Develor alias Snèque	20 ans	H	Viol	29/08/19
21.	Lestin Jonel alias Busapas	-	H	Vol de nuit	06/09/18
22.	Deralin Junior	21 ans	H	Menace	16/01/19
23.	Lindor Marc-Elo alias Bouzout	21 ans	H	Association de malfaiteurs	19/01/19
24.	St Preux Odief	28 ans	H	Association de malfaiteurs	26/09/16
25.	Sanon Maxan	41 ans	H	Complicité de meurtre	1er/12/17
26.	Eustache Jefferson	22 ans	H	Voies de fait, Coups et blessures	29/03/18
27.	Saint Juste Mista alias Lovely	26 ans	F	Tentative d'assassinat	14/10/22
28.	Lucien Michelove alias Love	17 ans	Fille	Association de malfaiteurs, Viol	11/05/21
29.	Etienne Nolby alias Baby	23 ans	H	Association de malfaiteurs	11/12/20
30.	Pierre Uclès alias Boss Yré	36 ans	H	Vol moto	11/08/20
31.	Colas Peterson	25 ans	H	Voies de fait	14/07/19
32.	Clairven Nesly	34 ans	H	Voies de faits, Coups et blessures	22/04/22
33.	Paul John Carl Peter Junior alias TJB	32 ans	H	Vol de porc	09/02/22
34.	Colas Marvel	30 ans	H	Vol de cabri	03/11/21
35.	Luc Mara	19 ans	H	Association de malfaiteur, Viol	11/05/21
36.	Philippe Kesnel	44 ans	H	Viol	28/10/14
37.	Charles Riche Carde	19 ans	H	Viol	18/08/14

Liste des personnes libérées le 23 octobre 2022

38.	Clerjour Maxon	22 ans	H	Viol	18/08/14
39.	Augustin Junior	34 ans	H	Escroquerie	19/07/22
40.	Caïdor Jameson	17 ans	Garçon	Vol avec escalade	24/09/20
41.	Simon Jn Paulin, alias Popo	16 ans	Garçon	Tentative de viol, vol de nuit	22/07/20
42.	Glezil Cenack, alias ecclesias	28 ans	H	Vol de cabris	11/05/21
43.	Jn Louis Phato, alias Valdo	28 ans	H	Tentative de viol, Association de malfaiteurs	22/07/20
44.	Azor Jean Renel, alias Kakaogob	38 ans	H	Vol de nuit, tentative de viol	22/07/20
45.	Zidor Pierre Michel, alias Anoudi	20 ans	H	Vol de nuit, tentative de viol, association de malfaiteurs	22/07/20
46.	Léoné Alex, alias Gaspiye	28 ans	H	Vol de nuit, tentative de viol, association de malfaiteurs	22/07/20
47.	Mondelus Brunet	17 ans	Garçon	Vol de cabri	15/06/22
48.	Sanon Jérémie	15 ans	Garçon	Vol avec escalade	21/09/21
49.	Yralus Jean Eddy, alias Marasa	16 ans	Garçon	Vol de téléphone de nuit	03/11/20
50.	Louis Smith, alias Timilyon	17 ans	Garçon	Vol de téléphone	03/11/20
51.	Louis John Peter	16 ans	Garçon	Vol de téléphone de nuit	03/11/20
52.	Port-Louis Yvrose	44 ans	F	Association de malfaiteurs, braquages	23/09/22

Tableau 6

48. Tel que présenté dans les tableaux 5 et 6, douze (12) détenus-es soit 23 % des bénéficiaires, ont été incarcérées en 2022 seulement, soit depuis quelques mois ou même, quelques jours, pour leur implication dans la perpétration d'actes criminels. En voici quelques exemples :

- Diefson PIERRE LOUIS alias Bega incarcéré le 1^{er} avril 2022 pour association de malfaiteurs et assassinat, a été libéré le 10 octobre 2022 ;
- Junior AUGUSTIN écroué le 19 juillet 2022 pour escroquerie a été libéré le 23 octobre 2022 ;
- Jean Calhul JEAN alias Jakatè et Yvrose PORT-LOUIS arrêtés le 23 septembre 2022 pour braquage et association de malfaiteurs, ont été libérés respectivement les 10 et 23 octobre 2022 ;
- Mista SAINT JUSTE alias Lovely écrouée le 14 octobre 2022 pour tentative d'assassinat a été relâchée le 18 octobre 2022.

49. Il a aussi été rapporté que plusieurs parmi les bénéficiaires de ces ordres de libération sont des détenus-es gravement malades qui risquaient de mourir en prison.

g) Arrestation du magistrat Michelet VIRGILE

50. Le 1^{er} juillet 2022, trois (3) armes de poing soit deux (2) pistolets de calibre 9 mm et un (1) revolver de calibre 38, trente (30) chargeurs, vingt (20) étuis de fusils AK-47 ainsi que cent-vingt mille (120.000) cartouches destinées à des fusils d'assaut de longue portée,

réparties dans *cent-cinquante-sept* (157) caisses, ont été découverts par des agents douaniers de *Port-de-Paix*. Ces armes et munitions ont été transportées sur le navire *Miss Lili One*, en provenance des Etats-Unis.

51. Le même jour, soit le 1^{er} juillet 2022, Fritz Jean RELUS qui était chargé de recevoir une partie de la cargaison et d'organiser d'abord son recel, puis son transport à *Port-au-Prince*, a été arrêté.

52. Le 5 juillet 2022, le bateau *Miss Lili One* a été fouillé de fond en comble en présence de son propriétaire Jonas GEORGES. Le même jour, Jonas GEORGES a été arrêté pour *association de malfaiteurs et trafic illégal d'armes à feu*. Le lendemain soit le 6 juillet 2022, le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Port-de-Paix*, le magistrat Michelet VIRGILE, a ordonné l'extraction des retenus Fritz Jean RELUS et Jonas GEORGES. Il les a relâchés après les avoir auditionnés pour, selon les rumeurs qui circulaient dans la juridiction, *deux-cent mille* (200.000) dollars américains.

53. Le 12 juillet 2022, le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Port-de-Paix*, le magistrat Michelet VIRGILE a été arrêté. Dans la soirée, le magistrat Michelet VIRGILE a été transféré aux bureaux de la *Direction Centrale de la Police Judiciaire* (DCPJ), à *Tabarre*, dans le département de l'Ouest. Rapidement, il a affirmé aux autorités de police judiciaire avoir reçu l'ordre de libérer Fritz Jean RELUS et Jonas GEORGES, de ses supérieurs hiérarchiques.

54. Suite aux déclarations du magistrat Michelet VIRGILE, le 22 juillet 2022 Maître Robinson PIERRE-LOUIS, membre du cabinet du ministre de la Justice et de la sécurité publique, Maître Bertho DORCE, a été arrêté *pour forfaiture, suspicion de corruption, trafic d'influence et association de malfaiteurs*.

55. Le 25 juillet 2022, le dossier a été confié au magistrat instructeur Walter Wesser VOLTAIRE. Le lendemain, soit le 26 juillet 2022, une séance en habeas corpus a été tenue. Le magistrat Bernard SAINVIL a demandé aux avocats de Me Robinson PIERRE-LOUIS de faire valoir leurs droits par devant le cabinet d'instruction.

h) Saisie à Port-au-Prince : comportement du magistrat Jacques LAFONTANT

56. Le 14 juillet 2022, à la douane de *Port-au-Prince*, *huit* (8) boîtes ont été saisies. Elles contenaient au moins *dix-huit* (18) armes de guerre, *quatre* (4) pistolets de calibre 9 mm, *quatorze mille six-cent-quarante-six* (14.646) cartouches, *cent-quarante* (140) chargeurs, *un* (1) viseur et *cinquante mille* (50.000) faux billets de *cent* (100) dollars américains. Le container dans lequel les objets illicites susmentionnés ont été saisis appartient à Rémy LINDOR. Et, des démarches étaient en cours en vue de le couvrir – ainsi que *deux* (2) autres containers appartenant à la même personne – par la franchise douanière accordée à l'*Eglise Episcopale d'Haïti*.

57. Le jour-même de la saisie, Rémy LINDOR a contacté le commissaire du gouvernement près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, Maître Jacques

LAFONTANT. Il l'a mis en contact avec l'ancien ministre de la Jeunesse, des sports et de l'action civique, Ronald D'MEZA et lui a proposé de prendre celui-ci à titre d'avocat.

58. Le 23 août 2022, le dossier a été transféré au cabinet d'instruction du magistrat Chavannes ETIENNE.

59. Parallèlement, alors que le dossier est au cabinet d'instruction et dans le souci d'orienter l'enquête et l'opinion publique, le magistrat LAFONTANT a ordonné *deux* (2) perquisitions au *Collège Saint Pierre* et au bureau diocésain de l'*Eglise Episcopale d'Haïti*. Celles-ci ont été réalisées les 24 août et 23 septembre 2022, à grands renforts de publicité, mettant ainsi le faisceau sur l'implication de l'église dans le trafic d'armes et de munitions, tout en protégeant Fernand PIERRE et Isaac ALERTE, respectivement expéditeur et bénéficiaire du colis illicite.

IV. IMPACTS DE L'INSECURITE SUR L'APPAREIL JUDICIAIRE HAÏTIEN

a) Attaques contre des tribunaux et parquets

60. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, au moins *six* (6) espaces judiciaires dont des tribunaux et des parquets ont essuyé des attaques.

61. Le 6 juin 2022, le Parquet près le Tribunal de première instance de *Jérémie* a été saccagé et partiellement incendié. A ce propos, il a été rapporté que dans la nuit du 29 au 30 mai 2022, Romaly JOSEPH alias Capois, un écolier, a été atteint d'une balle tirée par un des agents de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) affectés à la sécurité du directeur départemental de la Grand'Anse, Paul Menard JEAN LOUIS. Le 6 juin 2022, les policiers ont été invités à se présenter au Parquet près le Tribunal de première instance de *Jérémie* mais, ils n'ont pas obtempéré. Le même jour, la population a organisé un mouvement de protestation au cours duquel les manifestants-tes ont demandé au commissaire du gouvernement de les accompagner au commissariat en vue d'identifier le policier fautif. Maître Mary PYRAM n'a pas donné suite à la requête de la population qui, en représailles, s'en est pris au Parquet.

62. Le 10 juin 2022, des bandits de *Village de Dieu* dirigés par Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes, ont pris d'assaut le palais de Justice de *Port-au-Prince*. Ils ont détruit l'archive et emporté plusieurs dossiers des justiciables. Ils ont aussi volé des voitures de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) ainsi que celles des justiciables et des avocats qui étaient présents sur les lieux ce jour-là.

63. Pour justifier cet assaut mené contre le palais de Justice de *Port-au-Prince*, Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes a affirmé que les magistrats procèdent systématiquement à la libération des bandits faisant partie des gangs armés du *G-9 an Fanmi e Alye* ce qui n'est pas le cas pour ceux du *G-Pèp* qui ne sont pas remis en liberté, même en cas de versements de pots-de-vin.

64. Dans le cadre de ces dénonciations, le substitut commissaire du gouvernement Joseph Lubin ROSEMBERG a été indexé. Il lui est reproché d'avoir reçu *quarante-mille* (40.000) dollars américains pour la libération de bandits de *Village de Dieu* qui avaient été arrêtés. Le Parquet près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* n'a rien fait à ce sujet, ce qui a facilité la fuite pour l'étranger, du magistrat gouvernement Joseph Lubin ROSEMBERG.

65. Dans la nuit du 25 au 26 juillet 2022, le Parquet près du Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* a été attaqué par les bandits du gang des *400 Mawozo* dirigé par Wilson JOSEPH alias Lanmò 100 Jou. Cette attaque a été perpétrée en représailles à une opération policière menée le 25 juillet 2022 dans leur fief à la *Croix-des-Bouquets*. Ils ont criblé de balles, vandalisé et partiellement incendié le Parquet de ce ressort.

66. Le 14 septembre 2022 dans l'après-midi, le palais de justice de *Petit-Goâve* a été attaqué puis incendié par des individus armés non identifiés. Les dossiers des justiciables ainsi que le mobilier de l'institution ont été incendiés. Le même jour, le Tribunal de paix de *Petit-Goâve* a aussi été saccagé.

67. Le 23 septembre 2022, suite à une manifestation anti-gouvernementale au cours de laquelle *un* (1) mort et plus d'une dizaine de blessés ont été recensés, des individus non-identifiés mis feu au Tribunal de paix des *Cayes*. Grâce à la vigilance de la population, le feu a été rapidement maîtrisé.

68. Le 10 octobre 2022, soit une semaine après la réouverture de l'année judiciaire 2022-2023, les locaux du Tribunal de paix section sud, du Tribunal de première instance et de la Cour d'Appel des *Gonaïves* ont été attaqués par des manifestants-tes qui protestaient contre le gouvernement actuel. Tout le matériel de bureau de ces tribunaux a été emporté par les manifestants-tes qui ont aussi vandalisé les bureaux de l'Etat Civil des *Gonaïves*.

b) Attaques contre des avocats et des magistrats

69. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, des avocats-tes et des magistrats-tes ont été victimes d'actes d'insécurité. En voici quelques exemples :

- Le 16 octobre 2021, à l'angle de la rue Cameau, non loin du *Stade Sylvio Cator*, Maître Patrice Michel DERENONCOURT avocat au *Barreau de Port-au-Prince* et professeur d'université, a été enlevé par des hommes lourdement armés. Il a été assassiné ;
- Le 20 décembre 2021, à la rue Joseph Janvier, *deux* (2) avocats inscrits au *Barreau de Port-au-Prince*, Maîtres Manette Rock Dorcéus DEJERVIL et Antoine GRENNY, ont été enlevés. Ils se rendaient au Tribunal. Ils ont été remis en liberté contre rançon, le 25 décembre 2021 ;
- Le 19 janvier 2022, dans la commune de la *Croix-des-Bouquets*, la juge Léa CHARLOTIN, a été blessée par balles à la cuisse ;

- Le 20 janvier 2022, à l'avenue Christophe, tout près de l'*Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Etudes Internationales* (INAGHEI), Maître Fritz ALTENOR, avocat inscrit au Barreau de la *Croix-des-Bouquets*, a été tué par balles ;
- Le 9 février 2022, à la *rue des Casernes*, Maîtres Kery SEMERVIL et Antoine DELVA, du *Barreau de Petit-Goâve* ont été enlevés ;
- Le 9 février 2022, à la *rue des Casernes*, Maître Ronald JOSEPH a été grièvement blessé. *Trois* (3) mandataires impliqués dans un conflit terrien et qui l'accompagnaient, ont été assassinés. Maître Ronald JOSEPH revenait du Parquet près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, suite à une convocation de ses clients, dans le cadre de ce même dossier ;
- Le 28 février 2022, à *Pétion-ville*, Maître Joël PETIT-HOMME, du barreau de *Port-au-Prince* a été grièvement blessé par balles lors d'une tentative de kidnapping à son encontre ;
- Le 15 février 2022, au *Bicentenaire*, Maître Jean Berry Dumay COSMEUS a été enlevé alors qu'il sortait du palais de justice de *Port-au-Prince* ;
- Le 14 mars 2022, à Delmas, zone Silot, le véhicule de la magistrate Anne FIGNOLE a été atteint de *deux* (2) projectiles ;
- Le 08 juin 2022, l'ex-bâtonnier de l'Ordre des avocats de *Mirebalais* Maître Jean Ernst CHERY a été enlevé. Il revenait du Palais National.

70. Ces nombreux cas d'insécurité additionnés au fait que le bicentenaire est totalement sous l'emprise des bandits armés, ont porté le *Barreau de Port-au-Prince* à adopter en date du 11 mars 2022, en assemblée extraordinaire, une résolution selon laquelle, il exigeait la relocalisation du palais de justice de *Port-au-Prince*. Un délai de *quinze* (15) jours avait alors été accordé aux autorités étatiques pour faire le suivi. Cette demande a été appuyée par des associations de magistrats-tes.

c) Relocalisation d'espaces judiciaires

71. En raison de la situation sécuritaire du pays, quelques relocalisations ont été enregistrées au cours de l'année judiciaire 2021-2022 :

- Le 4 avril 2022, le *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) a ordonné le transfert du Décanat du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* au Tribunal de paix de *Port-au-Prince*, section Sud ;
- Le 26 avril 2022, l'administration du Barreau de l'Ordre des avocats de *Port-au-Prince* a été relocalisée ;

- A la fin du mois d'août 2022, le Parquet près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* a été autorisé à emménager au local de l'OPC, à *Lalue*. Quelques jours plus tard, le Décanat a quitté le Tribunal de paix où il s'était réfugié, pour venir cohabiter avec le Parquet ;
- Le 4 août 2022, le CSPJ a ordonné au Décanat du Tribunal de première instance de la *Croix-des-Bouquets* de se relocaliser à la bibliothèque municipale de *Tabarre*.

V. ASSISES CRIMINELLES AVEC ET SANS ASSISTANCE DE JURY

72. Au cours de l'année judiciaire 2021-2022, *neuf* (9) des *dix-huit* (18) juridictions de première instance du pays ont réalisé des audiences criminelles sans assistance de jury. Il s'agit des juridictions de l'*Anse-à-Veau*, d'*Aquin*, des *Cayes*, de la *Croix-des-Bouquets*, de *Fort-Liberté*, des *Gonaïves*, de *Miragoâne*, de *Petit-Goâve* et de *Saint-Marc*. Cependant, le RNDDH n'a pu obtenir les informations pour les audiences tenues à la *Croix-des-Bouquets* et aux *Gonaïves*.

73. Au total, *deux-cents* (200) cas ont été fixés. Parmi eux, *cent-soixante-quinze* (175) ont été entendus et *vingt-cinq* (25) autres ont été renvoyés.

#	Juridictions	Cas fixés	Cas entendus	Cas renvoyés
1.	Anse-à-veau	22	21	1
2.	Aquin	37	37	0
3.	Cayes	8	4	4
4.	Fort-Liberté	16	12	4
5.	Miragoâne	25	19	6
6.	Petit-Goâve	40	37	3
7.	Saint-Marc	52	45	7
	Total	200	175	25

Tableau 7

74. *Trois-cent-vingt-huit* (328) personnes ont été jugées, *cent-quatre-vingt-quatorze* (194) ont été condamnées et *soixante-sept* (67) ont été libérées. *Soixante-sept* (67) autres accusés-es ont été renvoyés en prison sans être fixés sur leur sort parce que les doyens des tribunaux criminels ont ordonné le dépôt des pièces à l'audience. Les décisions ne leur ont pas encore été communiquées.

75. Le tableau suivant présente les informations ventilées par juridiction :

Juridictions	Personnes jugées	Personnes condamnées	Personnes libérées	Personnes non fixées sur leur sort
Anse-à-veau	33	28	5	
Aquin	21	15	6	
Cayes	5	3	2	
Fort-Liberté	14	8	4	2
Miragoâne	66	8	4	54
Petit-Goâve	44	20	13	11

Saint-Marc	145	112	33	
Total	328	194	67	67

Tableau 8

VI. ETAT D'AVANCEMENT DE CERTAINS DOSSIERS EMBLEMATIQUES

76. Toujours au cours de la période couverte par ce rapport, le RNDDH s'est enquis de l'état d'avancement de certains dossiers emblématiques qui avaient défrayé la chronique. En voici quelques exemples :

a) Assassinat du bâtonnier Monferrier DORVAL

77. Dans la soirée du 28 août 2020, Maître Monferrier DORVAL, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de *Port-au-Prince*, a été assassiné en sa résidence, à *Pèlerin 5*.

78. Le 20 octobre 2020, le dossier a été transféré au Cabinet d'instruction du magistrat Renord RÉGIS. *Quatre* (4) personnes ont été arrêtées dans le cadre de cette enquête. Il s'agit de Modeler SENEGEAU alias abidi, Mackender FILS-AIME, Valéry DORT et Vilpique DUNES.

79. Le 13 novembre 2020, à Lalue, le magistrat Renord REGIS a essuyé une attaque armée au cours de laquelle les vitres de son véhicule ont été brisées. Le 16 septembre 2021, dans une correspondance adressée aux membres du *Conseil du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ), le magistrat a annoncé sa démission en tant que juge d'instruction.

80. Le 5 octobre 2021, le magistrat Loubens ELYSEE a été désigné par le doyen. Quelques mois plus tard soit le 31 janvier 2022, il s'est volontairement dessaisi du dossier tout en affirmant n'avoir jamais eu la chance de voir le dossier dont il avait la charge d'instruction. Depuis lors, aucun juge n'a été choisi.

b) Assassinat de Antoinette DUCLAIR et Diego CHARLES

81. Dans la nuit du 29 au 30 juin 2021, la militante Antoinette DUCLAIR et le journaliste Diego CHARLES de Radiotélévision 2000 ont été assassinés à Christ-Roi par des individus armés. Selon toute vraisemblance, le dossier est égaré au Parquet près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* qui ne l'avait jamais transféré au Cabinet d'instruction. A date, aucune tentative n'est faite par ledit Parquet pour sa reconstitution.

c) Assassinat de Jovenel MOÏSE

82. Dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021, l'ex-président Jovenel MOÏSE a été assassiné chez lui à *Pèlerin 5*.

83. Le 4 août 2021, le commissaire du gouvernement près du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* a transféré le dossier au cabinet d'instruction. Le 10 août 2021, le magistrat Mathieu CHANLATTE a été désigné pour instruire le dossier. Moins d'une semaine après, il s'est déporté de l'affaire, évoquant des convenances personnelles et la mort tragique de son greffier Ernst LAFORTUNE.

84. Le 22 août 2021, le magistrat Garry ORELIEN a été désigné comme nouveau juge pour mener l'enquête. Eclaboussé par un scandale de corruption lié à son comportement dans l'instruction de ce dossier, il a dû se dessaisir, dans une ordonnance rendue le 21 janvier 2022.

85. Le 7 février 2022, Chavannes ETIENNE a été désigné comme troisième juge chargé d'instruire le dossier en question. Le 9 février 2022, le magistrat a déclaré se dessaisir du dossier, pour des raisons de sécurité.

86. Le 4 mars 2022, le juge instructeur Merlan BELABRE a été désigné. Le 13 mars 2022, il a exprimé ses inquiétudes quant à sa sécurité et à celle de sa famille. Il a aussi dénoncé le fait qu'aucun moyen n'ait été mis à sa disposition pour la bonne conduite de l'instruction. Finalement, dans une correspondance transmise au doyen et au commissaire du gouvernement, il a indiqué que son mandat étant arrivé à terme le 25 avril 2022, il s'est dessaisi du dossier.

87. Le 30 mai 2022, le juge Walther Wesser ETIENNE a été désigné. Il en est le cinquième magistrat instructeur chargé de mener l'enquête.

88. Il convient de rappeler que *quarante-deux* (42) personnes sont incarcérées dans le cadre de ce dossier, parmi elles, *dix-huit* (18) Colombiens. Le 11 novembre 2022, à la rédaction de ce document, une action en habeas corpus est intentée par devant le doyen du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, en faveur des Colombiens.

d) Plainte contre Evans LESCOUFLAIR pour crimes sexuels sur mineurs

89. Le 26 janvier 2022, lors d'une émission diffusée sur les réseaux sociaux, Claude Alix BERTRAND a dénoncé les agressions sexuelles perpétrées à son encontre par Evans LESCOUFLAIR, ancien moniteur de sports au *Collège Saint-Louis de Gonzague* et ancien ministre de la Jeunesse des sports et de l'action civique.

90. Saisi d'office, le 12 mai 2022, le Parquet près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince* a invité Evans LESCOUFLAIR à comparaître. Par le biais de ses avocats, il a adressé une correspondance au commissaire du gouvernement, sollicitant le report de ladite comparution. Un avis de recherche ainsi qu'un mandat international ont alors été émis à son encontre. Le 2 juillet 2022, Evans LESCOUFLAIR a été arrêté par InterPol à *Panama*, puis remis le 6 juillet 2022 à la DCPJ. Le 11 juillet 2022, il a été transféré au sous-commissariat de *Canapé-vert* et le 14 juillet 2022, il a été incarcéré à la Prison civile de *Port-au-Prince*. Son dossier a été transféré au Décanat du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, qui ne l'a pas encore distribué.

91. Evans LESCOUFLAIR ainsi qu'un de ses avocats a affirmé au RNDDH que, lors d'un entretien avec le doyen près le Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, Maître Bernard SAINVIL, ce dernier leur a affirmé que le 10 juin 2022, à la faveur de la prise d'assaut du palais de justice de *Port-au-Prince* par les bandits de *Village de Dieu* dirigés par

Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes, plusieurs dossiers de détenus-es dont celui de Evans LESCOUFLAIR ont été emportés ou incendiés.

92. Le 12 septembre 2022, une correspondance du Parquet a été adressée à la partie civile, lui demandant de renouveler sa plainte, pour la reconstitution du dossier.

e) Différents Massacres perpétrés dans les quartiers défavorisés

93. De 2018 à 2022, au moins *dix-neuf* (19) massacres et attaques armées ont été perpétrés dans le département de l'Ouest. Ils ont causé des pertes humaines et matérielles énormes. Pour *seize* (16) parmi ces événements sanglants, le RNDDH a recensé au moins *neuf-cent-quarante-sept* (947) personnes assassinées, *cinquante-neuf* (59) personnes portées disparues, *cent-un* (101) viols collectifs et répétés perpétrés à l'encontre de femmes et de filles. De plus, environ *six-cent-soixante-dix-sept* (677) maisons ont été détruites ou incendiées. Le tableau suivant fournit les détails, par zone, période et pertes recensées.

Lieux	Date / Période	Personnes tuées	Personnes blessées	Personnes disparues	Femmes/filles violées	Maisons / véhicules incendiés
La Saline	13 – 14 novembre 2018	71	66	2	11	148
Cité Soleil	Mars 2019	7				
La Saline / Cité Vincent	14 – 19 avril 2019	20				
Delmas 2	Avril 2019	15				
La Saline	5 – 13 juillet 2019	20	6	2		
Carrefour-Feuilles	24 avril 2019	9	11			
Bel-Air	4 – 8 novembre 2019	24	5			
Pont-Rouge/ Chancerelles	23 – 27 mai 2020	34	8			
Cité Soleil	1 ^{er} juin – 28 juillet 2020	111	20	48	18	
Bel-Air	28 août 2020	36	12			
Bel-Air	31 mars – 15 mai 2021	45	24			178
Cité Soleil	Janvier – mai 2021	44	15	7	1	3
Delmas 32 - Port-au-Prince	29 – 30 juin 2021	20				
Plaine du Cul-de-Sac	24 avril – 6 mai 2022	191			18	138
Cité Soleil	7 – 13 juillet 2022	+ 300	22		53	210
Total	2018 - 2022	947	167	59	101	677

Tableau 9

94. L'action publique n'a jamais été mise en mouvement à l'encontre de ces bandits armés dont les chefs sont connus, dénoncés par les victimes. Il s'agit entre autres de :

- Jimmy CHERIZIER alias Barbecue, basé à Delmas 6
- Gabriel JEAN-PIERRE alias Ti Gabriel ou Gabo basé à *Nan Brooklyn*, quartier de *Cité Soleil*
- Matias SAINTIL basé à *Nan Boston*, quartier de *Cité Soleil*
- Andrice ISCARD basé à *Nan Belekou*, quartier de *Cité Soleil*
- Tyson SAMEDY, Basé à *Nan Rakèt*, localité de *Cité Soleil*
- Serge ALECTIS alias Ti Junior, basé à *La Saline*
- Micanor ALTES connu encore sous le nom de Monel FELIX, alias Roi Mikanò, basé au *Wharf de Jérémie*

- Christ-Roi CHERY alias Krisla, basé à *Fontamara et Carrefour*
- Claudy CELESTIN connu encore sous le nom de Stevenson PIERRE alias Chen Mechan, basé à la *Croix-des-Missions*
- Jean Claude CELESTIN, père de Claudy CELESTIN, basé à la *Croix-des-Missions*
- Gardy JEAN, de la *Base Krache Dife*, basé à la Rue Saint-Martin,
- Wilson JOSEPH alias Lanmò 100 Jou basé à la *Croix-des-Bouquets* et à *Thomazeau*
- Vitelhomme INNOCENT basé à *Pernier*,
- Johnson ANDRE alias Izo 5 secondes basé à *Village de Dieu*
- Destina RENEL alias Ti Lapli basé à *Grand-Ravine*

f) Affaire Widlore MERENCOURT

95. Le 15 octobre 2020, le journaliste Widlore MERENCOURT a été attaqué par deux (2) individus armés. Ils ont volé sa voiture de marque Suzuki Vitara, de couleur grise, enregistré au numéro d'immatriculation BB 95936. Le 21 septembre 2021, il a vu passer son véhicule à l'avenue Martin Luther King. Tout de suite, il a alerté la police qui a interpellé le chauffeur. Lors de son interpellation, ce dernier, Serjo MASSILLON, un soldat de l'Armée d'Haïti, avait en sa possession, une (1) arme illégale de calibre 9 millimètres.

96. Suite à la vérification des numéros de série du moteur, il a été démontré que la voiture appartenait effectivement à Widlore MERENCOURT. Et, Serjo MASSILLON a été arrêté pour vol de véhicule. Alors que la *Section Départementale de la Police Judiciaire* (SDPJ) était en train d'enquêter sur le dossier, le magistrat Gérald Belony NORGAISSE a ordonné la libération de Serjo MASSILLON, suite à une séance en habeas corpus.

97. Par la suite, une interdiction de départ a été émise à l'encontre de Serjo MASSILLON. Depuis le 19 novembre 2021, le dossier a été transféré au greffe du décanat de *Port-au-Prince* mais aucun juge n'a été encore désigné pour instruire l'affaire.

g) Affaire Eugène Georges Frantz LARGE

98. Sur la base d'un jugement par défaut rendu en date du 11 août 2009 par le juge Bredy FABIEN et d'un exequatur du commissaire du gouvernement Clamé Ocnam DAMEUS daté du 12 mai 2017, le juge de paix Clément NOEL et plusieurs agents spécialisés de *Police Nationale d'Haïti* (PNH) se sont rendus le 1^{er} février 2022, à *Fermathe 54*. Ils devaient procéder au déguerpissement du docteur Eugène Georges Frantz LARGE d'une maison qu'il affirme occuper depuis plus de *trente* (30) ans.

99. Le 6 mai 2022, le juge de paix de *Kenscoff* Maître Raymonde Jean ANTOINE, donnant suite à un autre ordre du Parquet près du Tribunal de première instance de *Port-au-Prince*, a procédé à la réintégration du Docteur Frantz LARGE dans sa résidence. Pour l'exécution de cette ordonnance, le magistrat a dû forcer les portes fermées à clé et les barrières qui avaient été verrouillées de l'intérieur. Dans le procès-verbal de constat qu'il a dressé en la circonstance, il a inscrit avoir trouvé sur les lieux :

- Une (1) arme de calibre M4, no. PA-15MULT1PI009280

- *Un* (1) chargeur
- *Cinquante* (50) cartouches
- *Une* (1) menotte en plastique
- *Une* (1) radio de communication Motorola avec sa base
- *Une* (1) paire de bottes noir
- *Un* (1) casque de police
- *Deux* (2) casques de motocyclette multicolores
- *Trois* (3) souches de chèque avec les montants respectifs de *dix-mille-deux-cents* (10.200) gourdes, *seize-mille-trois-cent-quarante-quatre* (16.344) gourdes et *dix-huit-mille-trois-cents* (18.300) gourdes au nom de Diego Maradona JEAN LOUIS
- *Un* (1) ordre de route émanant de la *Police Nationale d'Haïti* signée du commissaire Divisionnaire Jean Alex PIERRE LOUIS au nom de Diego Maradona JEAN LOUIS
- *Une* (1) carte de visite de la police nationale de Lionel Jean ADL

100. Le même jour, soit le 6 mai 2022, dans la soirée, des individus armés sont revenus sur la propriété. Depuis, le docteur Large a dû abandonner sa maison et le dossier est resté bloqué.

VII. CONDITIONS GENERALES DE DETENTION

101. *Dix-neuf* (19) prisons civiles sont fonctionnelles dans le pays. Parmi elles, seules *quatre* (4) peuvent être considérées comme offrant un espace plus ou moins acceptable aux personnes privées de liberté. Il s'agit du *Centre de Réinsertion des Mineurs en Conflit avec la Loi* (CERMICOL) et des prisons civiles de *Cabaret*, *Croix-des-Bouquets* et *Fort-Liberté 2*.

102. Les autres *quinze* (15) espaces carcéraux sont en très mauvais état. Leur construction date pour la plupart, de plusieurs dizaines d'années. De plus, des cellules pouvant loger *dix* (10) détenus-es en accueillent une quarantaine en moyenne. Conséquemment, les détenus-es sont gardés dans des conditions infrahumaines, dans l'exiguïté et le manque d'aération des cellules. Les exemples suivants fournissent une idée de la situation dans les prisons :

- Le bâtiment logeant la *Prison civile de Port-au-Prince*, situé au cœur de la capitale haïtienne, est dans un état critique. Certains espaces sont fissurés. Les dortoirs des agents de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) sont délabrés. N'étant pas régulièrement alimentées en électricité, les cellules ne sont ni aérées ni éclairées. L'état d'insalubrité alentour et au sein-même de la prison favorise la fréquentation des lieux par des rongeurs, ce qui représente un grand risque pour la santé des détenus. Ces derniers ne se baignent pas régulièrement. Ils n'ont pas droit à la récréation et se soulagent à l'intérieur même de leur cellule. Ils sont sous-alimentés et présentent pour la plupart, des signes visibles de malnutrition et de maladies cutanées.
- Le bâtiment logeant la *Prison civile de Fort-liberté 1* est totalement délabré. Les cellules sont exigües, les murs sont sales et endommagés. Le dispensaire n'est pas alimenté en médicaments.

- Les détenus de la *Prison civile de l'Anse-à-veau* n'ont pas droit à la récréation. Ils font tout à l'intérieur-même de leur cellule.
- À la *Prison civile de Jacmel*, la cellule où sont incarcérées les femmes et les mineures, est dépourvue de lit et de matelas. Les garçons logent avec les hommes, qu'ils soient condamnés ou en attente de jugement.
- La *Prison civile du Cap-Haïtien* est alimentée en nourriture, de manière très irrégulière. L'eau n'y est plus disponible, faute de carburant. Et, pour la préparation de la nourriture des détenus-es, les responsables de ladite prison ont recours au feu de bois, le gaz propane n'étant pas disponible.
- Les détenus-es de la *Prison civile de la Grande Rivière du Nord* dépendent totalement de missionnaires. Lorsque ces derniers ne leur viennent pas en aide, ils restent sans nourriture, sans eau potable. Ils ne disposent pas de kit hygiénique pour procéder à leurs ablutions.

a) Détenus décédés

103. De janvier à octobre 2022, au moins *cent-soixante-douze* (172) détenus ont perdu la vie dans *quatorze* (14) prisons civiles du pays et dans le commissariat de *Petit-Goâve* converti en prison. *Vingt-quatre* (24) parmi ces détenus sont morts du Choléra, à la Prison civile de *Port-au-Prince*.

	Prisons	Nombre de détenus-es décédés
1.	Anse-à-Veau	2
2.	Cap-Haïtien	22
3.	Carrefour	3
4.	Cayes	26
5.	Croix-des-Bouquets	18
6.	Fort-Liberté 1	1
7.	Fort-Liberté 2	1
8.	Gonaïves	3
9.	Hinche	5
10.	Jacmel	18
11.	Jérémie	2
12.	Mirebalais	1
13.	Petit-Goâve (Commissariat)	22
14.	Port-au-Prince	44
15.	Saint-Marc	4
Total	14 prisons et 1 commissariat	172

Tableau 10

104. Le tableau suivant fournit les informations sur *cent-seize* (116) parmi les *cent-soixante-douze* (172) détenus décédés de janvier à octobre 2022.

	Détenus (es) décédés (es)	Prisons	Date de décès
1.	Vilius Joseph	Prison civile du Cap-Haïtien	6 janvier 2022
2.	Janvier Gesner	Prison civile Croix-des-bouquets	7 janvier 2022
3.	Alcinthe Phito	Prison civile Croix-des-bouquets	10 janvier 2022
4.	Monestime Nesly	Prison civile du Cap-Haïtien	12 janvier 2022
5.	Ernst Septembre	Prison civile du Cap-Haïtien	15 janvier 2022
6.	Pierre Milton	Prison civile du Cap-Haïtien	21 janvier 2022
7.	Fabre Rigaud	Prison civile Croix-des-bouquets	23 janvier 2022
8.	Paul Christin	Prison civile Croix-des-bouquets	23 janvier 2022
9.	Michel Lucien	Prison civile de Jacmel	23 janvier 2022
10.	Joseph Legence	Prison civile du Cap-Haïtien	25 janvier 2022
11.	Altéma Berel	Prison civile du Cap-Haïtien	27 janvier 2022
12.	Mama Renold	Prison civile Croix-des-bouquets	28 janvier 2022
13.	Pierre Cenn	Prison civile du Cap-Haïtien	30 janvier 2022
14.	Jean Erick	Prison civile du Cap-Haïtien	3 février 2022
15.	Louis Erius	Prison civile Croix-des-bouquets	5 février 2022
16.	Jean Guensly	Prison civile du Cap-Haïtien	6 février 2022
17.	Excellence Junior	Prison civile du Cap-Haïtien	9 février 2022
18.	Ducange Acombe	Prison civile du Cap-Haïtien	10 mars 2022
19.	Joseph Solange	Prison civile Croix-des-bouquets	17 février 2022
20.	Jean Véus	Prison civile du Cap-Haïtien	18 février 2022
21.	Prague Milien	Prison civile des Cayes	4 mars 2022
22.	Louidor Ulrick	Prison civile de Port-au-Prince	4 mars 2022
23.	Toussaint John	Prison civile de Jacmel	7mars 2022
24.	François Saint Rosaire	Prison civile Croix-des-bouquets	11 mars 2022
25.	Luca Valbrum	Prison civile de Jacmel	14 mars 2022
26.	Balde Fritznel	Prison civile de Mirebalais	19 mars 2022
27.	Alexandre Jean-Claude	Prison civile Croix-des-bouquets	21 mars 2022
28.	Noréus Robentz	Prison civile du Cap-Haïtien	8 avril 2022
29.	Cédernier Laurent	Prison civile de Jérémie	13 avril 2022
30.	Jean Patrickson	Prison civile des Cayes	17 avril 2022
31.	Julien Fritznel	Prison civile du Cap-Haïtien	20 avril 2022
32.	Cétoute Abraham	Prison civile Croix-des-bouquets	26 avril 2022
33.	Léo Léonel	Prison civile de Hinche	29 avril 2022
34.	Bien-Aimé Mislol	Prison civile de Hinche	4 mai 2022
35.	Joseph Wilson	Prison civile Croix-des-bouquets	5 mai 2022
36.	Jean Louis Germain	Prison civile de Jacmel	7 mai 2022
37.	Norvilus Enock	Prison civile du Cap-Haïtien	10 mai 2022
38.	Joseph Grand Jean	Prison civile du Cap-Haïtien	10 mai 2022
39.	Joseph Dieussaint	Prison civile de Hinche	19 mai 2022
40.	Nérius Mackenson	Prison civile des Cayes	20 mai 2022
41.	Célipauvre Mitolson	Prison civile du Cap-Haïtien	26 mai 2022
42.	Auguste Dona	Prison civile des Cayes	2 juin 2022
43.	Dieujuste Gérard	Prison civile des Cayes	2 juin 2022
44.	Pierre-Saint Léonard	Prison civile de Jacmel	4 juin 2022
45.	Garçon Frandy	Prison civile des Cayes	8 juin 2022

46.	Hilaire Dieulhomme	Prison civile des Cayes	9 juin 2022
47.	Marc-Charles Mackenson	Prison civile de Jacmel	10 juin 2022
48.	Aristilde Jeff	Prison civile des Cayes	12 juin 2022
49.	Saint Hilaire AC	Prison civile des Cayes	17 juin 2022
50.	Philistin Wislène	Prison civile des Cayes	18 juin 2022
51.	Fénéus Olondieu	Prison civile Croix-des-bouquets	18 juin 2022
52.	Elidor Dorcé	Prison civile de Port-au-Prince	20 juin 2022
53.	Colise Wichel	Prison civile des Cayes	21 juin 2022
54.	Aristilde Wilnève	Prison civile des Cayes	21 juin 2022
55.	Michel Lenès	Prison civile de Jacmel	21 juin 2022
56.	Océan Yvener	Prison civile de Jacmel	23 juin 2022
57.	Nicolas Roosevelt	Prison civile Croix-des-bouquets	26 juin 2022
58.	Joseph Ulysse	Prison civile de Jacmel	28 juin 2022
59.	Frandy Riché	Prison civile des Cayes	1 juillet 2022
60.	Ronald Deka	Prison civile des Cayes	3 juillet 2022
61.	Jacksaint Célius	Prison civile des Cayes	18 juillet 2022
62.	Dieurisson Louis	Prison civile de Jacmel	21 juillet 2022
63.	Valmy Patience	Prison civile du Cap-Haïtien	22 juillet 2022
64.	Altéma Frantzin	Prison civile du Cap-Haïtien	23 juillet 2022
65.	Milord Jean Panel	Prison civile de Jérémie	27 juillet 2022
66.	Odile Boudet	Prison civile des Cayes	31 juillet 2022
67.	Jean Baptiste Oracile	Prison civile Croix-des-bouquets	1 août 2022
68.	Raymond Silibo	Prison civile Croix-des-bouquets	6 août 2022
69.	Florestal Dabouze	Prison civile des Cayes	6 août 2022
70.	Desruisseaux Santélhomme	Prison civile des Cayes	9 août 2022
71.	Merdéus Servéus	Prison civile du Cap-Haïtien	11 août 2022
72.	Pebly Buissereth	Prison civile des Cayes	21 août 2022
73.	Emmanuel Lordéus	Prison civile de Jacmel	23 août 2022
74.	Vertilien Jean	Prison civile de Jacmel	23 août 2022
75.	Jean Démé	Prison civile des Cayes	25 août 2022
76.	Suffert Sam Bob	Prison civile du Cap-Haïtien	30 août 2022
77.	Sorélus Renel	Prison civile de Hinche	31 août 2022
78.	Sanon Liferne	Prison civile de Jacmel	2 septembre 2022
79.	Jean Pierre Dunalson	Prison civile de Jacmel	2 septembre 2022
80.	Ossé Ferdinand	Prison civile de Jacmel	3 septembre 2022
81.	Tombeau Dieuvé	Prison civile de Jacmel	3 septembre 2022
82.	Télusma Claudius	Prison civile du Cap-Haïtien	10 septembre 2022
83.	Pierre Saint-pierre	Prison civile Croix-des-bouquets	18 septembre 2022
84.	Elmica Maxo	Prison civile Croix-des-bouquets	27 septembre 2022
85.	Georges Brunel	Prison civile des Gonaïves	26 septembre 2022
86.	Estenio Cambron	Prison civile Fort-liberté 2	26 septembre 2022
87.	Compère Louvensky	Prison civile de Hinche	29 septembre 2022
88.	Pierre Aliann Auxilia	Prison civile de Port-au-Prince	4 octobre 2022
89.	Pierre Jean Rony	Prison civile de Port-au-Prince	4 octobre 2022
90.	Jean Baptiste Maurice	Prison civile des Cayes	5 octobre 2022
91.	Burry Orel	Prison civile des Cayes	6 octobre 2022
92.	Jean Vilaire Bernard	Prison civile des Cayes	6 octobre 2022
93.	Pierre Jude	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
94.	Henry Pierre	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022

95.	Robenson Jocelyn	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
96.	Cadeau Noel	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
97.	Lamac Estomac	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
98.	Jean Robert Fragelice	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
99.	Delange Mathurin	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
100.	Pierre Jean Renold	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
101.	Jean Michelet Cornet	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
102.	Renel Gabriel	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
103.	Robenson Etienne	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
104.	Lissage Brice	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
105.	Roméus Frandy	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
106.	Thony Michel	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
107.	Désamours Éric	Prison civile de Port-au-Prince	8 octobre 2022
108.	Jonel Lubris	Prison civile de Port-au-Prince	9 octobre 2022
109.	Gusmane Metellus	Prison civile de Port-au-Prince	9 octobre 2022
110.	Pétion Célimon	Prison civile de Jacmel	10 octobre 2022
111.	Orasmi Jameson	Prison civile des Cayes	10 octobre 2022
112.	Charles Anderson	Prison civile des Cayes	10 octobre 2022
113.	Petit-Marc Wadson	Prison civile Croix-des-bouquets	11 octobre 2022
114.	Joseph Ulrick	Prison civile Fort-liberté 1	12 octobre 2022
115.	Rosené Claude	Prison civile de Jacmel	15 octobre 2022
116.	Jean Jinelson	Prison civile des Cayes	15 octobre 2022

Tableau 11

VIII. TENTATIVE D'ÉVASION ET ÉVASION ENREGISTRÉES DE JANVIER À OCTOBRE 2022

a) Prison civile de la Croix-des-Bouquets

105. Le 31 décembre 2021, vers 10 heures du matin, une tentative d'évasion a été enregistrée à la Prison civile de la *Croix-des-Bouquets*. Selon les informations recueillies, tout a commencé lorsque les détenus ont pris *deux* (2) agents de la DAP ainsi qu'*une* (1) infirmière en otage. Ils ont subtilisé les armes des agents en question et se sont mis à tirer. Ils ont aussi mis feu à la cuisine, ont vandalisé le bureau du chef de poste, le greffe de la prison ainsi que le bureau du responsable.

106. Lors de l'affrontement qui s'en est suivi, l'agent pénitentiaire Michel DAVID, issu de la 25^{ème} promotion de la PNH ainsi que *dix* (10) détenus ont été tués. Il s'agit de :

- Estiplait DAMAS
- Fané PIERRE
- Toutoute DORADIEU
- Jean Myrtho LAFORTUNE
- Jeff JEAN LOUIS
- Clairci DESTINE
- Fils Dorane DENIS
- Daillant DENIS
- Jouvens JOSEPH

- Bernardo alias Ti Manno

107. De plus, *quatre* (4) autres agents en sont sortis blessés grièvement. Il s'agit de :

- André Junior LAFRANCE
- Ronald JEANTY
- Robenson JOACHIM
- Evens SEVERE

108. Il convient de noter que l'agent pénitentiaire André Junior LAFRANCE qui avait reçu une balle à la jambe droite a dû subir une amputation.

b) Prison civile de Cabaret

109. Le 22 septembre 2022 dans l'après-midi, *trois* (3) gangs armés opérant dans les zones de Lafiteau, Canaan 70 et Canaan 50, respectivement dirigés par Michel PETERSON, Jean Brunet PHILEMON et Jeff LAROSE ont attaqué le sous-commissariat de *Titanyen*. Ils ont assassiné le policier Clotaire SAINT-LOUIS. Puis, ils ont saccagé ledit sous-commissariat avant d'y mettre le feu. Par la suite, ils ont utilisé des containers pour bloquer plusieurs tronçons de route menant à la prison civile de *Cabaret* avant d'attaquer la prison elle-même.

110. Selon les informations qui sont parvenues au RNDDH, *un* (1) agent de la DAP a ouvert le bloc où étaient incarcérées les femmes et les filles en détention préventive, dans le but, selon ce qu'il avait alors avancé, de leur permettre de se pourvoir en eau pour leur bain. *Cent-quarante-cinq* (145) d'entre elles se sont évadées.

111. Ce sont des agents du *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO) et de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO) en provenance de l'*Artibonite* qui ont dû intervenir pour ramener l'ordre dans la zone et reprendre le contrôle de la prison civile de *Cabaret*.

IX. STATUT JURIDIQUE DES DETENUS-ES

112. A l'ouverture de l'année judiciaire 2021-2022, en octobre 2021, la population carcérale était estimée à *onze mille-deux-cent-cinquante* (11.250) prisonniers-ères dont *deux-mille-quatorze* (2.014) condamnés et *neuf-mille-deux-cent-trente-six* (9.236) personnes, soit 82 %, en attente de jugement. A sa fermeture en septembre 2022, la population carcérale est estimée à *onze-mille-sept-cent-trente-sept* (11.737) détenus-es dont *mille-huit-cent-quatre-vingt-cinq* (1.885) condamnés-es et *neuf-mille-huit-cent-cinquante-deux* (9852) détenus-es, soit 84 % en attente de jugement.

113. Ainsi, en dépit de l'évasion spectaculaire enregistrée à la prison civile de *Cabaret* à la faveur de laquelle *cent-quarante-cinq* (145) femmes se sont enfuies, les rares audiences criminelles et correctionnelles qui se sont tenues au cours de l'année judiciaire 2021-2022 n'ont eu aucun impact sur le taux de détention préventive illégale et arbitraire.

X. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

114. L'année judiciaire 2021-2022 s'est déroulée dans un contexte difficile caractérisé par des scandales au sein de l'appareil judiciaire. Avec l'arrivée au ministère de la Justice de Maître Berto DORCE à titre de ministre, les tentatives pour nommer de nouvelles personnalités à la Cour de cassation de la République se sont multipliées. Ces tentatives avortées ont été réalisées en-dehors de tout consensus entre les différentes composantes de la société, à un moment où la crise sociopolitique qui frappe le pays entraîne des conséquences énormes sur la vie de la population. Un nouveau *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) incomplet a été installé, toujours au cours de cette année.

115. C'est aussi au cours de l'année judiciaire analysée dans ce rapport que le magistrat Garry ORELIEN a été indexé en raison de son comportement, en dehors des règles déontologiques, dans l'instruction du dossier relatif à l'assassinat de l'ancien président Jovenel MOÏSE. Et, pour sa part, le commissaire du gouvernement de *Port-de-Paix* Michelet VIRGILE a été arrêté pour avoir ordonné la libération de trafiquants d'armes et de munitions.

116. C'est enfin au cours de cette même période que, dans des conditions inexplicables, Samuel DORVIL qui se trouvait à la prison civile de *Fort-Liberté* a été libéré, sans aucune décision de justice.

117. De nombreux magistrats ont été indexés en raison de leur comportement dans les dossiers dont ils avaient la charge. A titre d'exemples :

- Le juge de paix du Tribunal de *Fort-Liberté* François COLAS, est décrié pour avoir, dans le cadre d'un conflit terrien, ordonné à l'une des parties en litige de brûler, en sa présence, les biens de l'autre ;
- Le juge de paix d'Ennery Nophat DESTIN est dénoncé pour avoir libéré contre pots-de-vin, *deux* (2) individus dont il avait lui-même ordonné l'arrestation pour détention illégale d'arme à feu et tentative d'assassinat ;
- Le doyen de *Fort-Liberté* est indexé pour avoir accordé la libération à un individu incarcéré pour viol sur mineure, suite à une action en habeas corpus ;
- Le Parquet près le Tribunal de première instance de *Jérémie* ayant à sa tête le magistrat Mary PYRAM a décidé de renoncer à la poursuite engagée à l'encontre de *cinquante-deux* (52) individus incarcérés pour, entre autres, vols, viols sur mineures, assassinats, etc. *Douze* (12) d'entre eux n'ont été arrêtés que depuis quelques mois ou même quelques jours.

118. D'autres magistrats ont, pour leur part, été décriés en raison de leur implication dans des cas de violations des droits humains. L'exemple le plus frappant est celui du magistrat Jean Ernest MUSCADIN qui a exécuté sommairement au moins *deux* (2) individus qu'il a présentés comme étant des bandits armés. L'un d'entre eux a été tué au lendemain de la

réouverture des travaux judiciaires pour la nouvelle année 2022-2023. Si pour le premier cas, il avait enregistré l'exécution en question, pour le deuxième cas, il a déclaré que l'individu était tombé lors d'échanges de tirs avec le Parquet près le Tribunal de première instance de *Miragoâne*.

119. Ainsi, au lieu de s'atteler à la tâche et de mettre l'action publique en mouvement contre les bandits armés qui sèment la terreur dans sa juridiction, le magistrat MUSCADIN s'est transformé en un justicier.

120. Le RNDDH estime qu'il s'agit-là de nombreux cas sur lesquels la commission mixte de certification du ministère de la justice et de la sécurité publique et du *Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) devrait se pencher avec célérité.

121. Par ailleurs, les impacts de l'insécurité sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire, notamment dans les juridictions de *Port-au-Prince*, de la *Croix-des-Bouquets* et de *Petit-Goâve* ont été énormes. Au moins *six* (6) espaces judiciaires dont des tribunaux et des parquets, ont été vandalisés. Et, au moins *quatre* (4) d'entre eux ont été incendiés. De plus, plusieurs avocats et magistrats ont été enlevés, blessés par balles ou assassinés, toujours au cours de l'année judiciaire 2021-2022.

122. Seulement *neuf* (9) des *dix-huit* (18) juridictions de première instance du pays ont organisé des audiences criminelles sans assistance de jury. Il s'agit des juridictions de *l'Anse-à-Veau*, d'*Aquin*, des *Cayes*, de la *Croix-des-Bouquets*, de *Fort-Liberté*, des *Gonaïves*, de *Miragoâne*, de *Petit-Goâve* et de *Saint-Marc*.

123. Les juridictions de première instance du *Cap-Haitien*, des *Coteaux*, de la *Grande-Rivière du Nord*, de *Hinche*, de *Jacmel*, de *Jérémie*, de *Mirebalais*, de *Port-au-Prince*, et de *Port-de-Paix* n'ont réalisé aucune audience criminelle. Parmi elles se retrouvent pourtant les plus grandes juridictions du pays, en termes de nombre de justiciables à desservir et de taille de leur population carcérale respective.

124. *Trois cent vingt-trois* (323) personnes ont été jugées. *Cent-quatre-vingt-quatorze* (194) ont été condamnées et *soixante-sept* (67) autres libérées. *Soixante-sept* (67) personnes ne sont pas encore fixées sur leur sort, les doyens des tribunaux criminels n'ayant pas encore prononcé leur verdict.

125. Ainsi, drastiquement réduites, les audiences criminelles n'ont eu aucun impact sur le taux de détention préventive illégale et arbitraire. A l'ouverture de l'année judiciaire 2021-2022 en octobre 2021, 82% de la population carcérale totale étaient en attente de jugement. En dépit des audiences criminelles tenues et de l'évasion spectaculaire de *cent-quarante-cinq* (145) détenues à la Prison civile de *Cabaret*, 84 % de la population carcérale sont en attente de jugement, à la fermeture de l'année judiciaire analysée, soit en septembre 2021.

126. Parallèlement, les conditions générales de détention empirent chaque jour. Promiscuité, maladies contagieuses, choléra, malnutrition, non-disponibilité de

médicaments d'une part, bâtiments en mauvais état, insalubrité, cellules non-éclairées et non-aérées d'autre part : les détenus-es sont maintenues dans des conditions infrahumaines. Ces conditions ont justement eu, de janvier à octobre 2022, des conséquences irréversibles sur leur vie et leur santé. A côté de nombreux détenus-es malades auxquels le personnel médical ne peut administrer de médicaments, le RNDDH a aussi recensé le cas de *cent-soixante-douze* (172) détenus-es qui sont décédés.

127. Ainsi, l'année judiciaire 2021-2022 démarrée dans un contexte particulier, a été caractérisée par une crise sociopolitique inédite, aggravée par l'assassinat de l'ancien président Jovenel MOÏSE. Il s'en est suivi une année judiciaire aux résultats mitigés, la crise sociopolitique n'ayant enregistré aucune amélioration. Les impacts de ce manque de résultats ont été énormes sur le fonctionnement de la prison. Et, les nombreuses personnes en attente de jugement ont particulièrement eu à souffrir de cette situation.

128. Il est donc évident que les systèmes judiciaire et pénitentiaire haïtiens sont totalement dysfonctionnels et, les droits aux garanties judiciaires de la population haïtienne sont tous les jours bafoués.

129. Fort de ces constats, le RNDDH recommande aux autorités judiciaires et pénitentiaires de :

- Enquêter sur le comportement des acteurs judiciaires indexés dans la perpétration d'actes de violations des droits humains ;
- Organiser rapidement des audiences criminelles avec et sans assistance de jury afin de réduire le nombre de personne en attente de jugement ;
- Améliorer les conditions de détention en fournissant aux détenus-es une alimentation saine, les médicaments dont ils ont besoin ainsi qu'en leur accordant des heures en plein air ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de sécuriser les espaces logeant les cours et les tribunaux ;
- Satisfaire les revendications des acteurs-trices judiciaires en améliorant leurs conditions de travail, en vue de réduire le nombre d'arrêts de travail.